

4-C Renseignements de suivi sur l'équipement de protection individuelle

Expéditeur : "Lucas, Stephen (HC/SC)" <stephen.lucas@canada.ca>

Destinataire : Christiane Fox <christiane.fox@pco-bcp.gc.ca>, "Saini, Sabina (HC/SC)" <sabina.saini@canada.ca>, Bill Matthews <bill.matthews@tpsgc-pwgsc.gc.ca>, "Kennedy, Simon (IC)" <simon.kennedy@canada.ca>

C.c. : "Murseli, Lissa (HC/SC)" <lissa.murseli@canada.ca>, "Namiesniowski, Tina (PHAC/ASPC)" <tina.namiesniowski@canada.ca>

Date : Mercredi 25 mars 2020 03:15:42 +0000

Bonsoir,

Comme nous en avons discuté lors de l'appel de ce soir, nous avons mis en place un certain nombre de processus d'inscription spéciaux pour nous permettre de trier et d'évaluer efficacement les réponses, en raison de l'intérêt considérable exprimé par le secteur pour l'appel à l'aide pour lutter contre la COVID-19 au Canada.

1. <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->**Service public et Approvisionnement Canada (SPAC)** a mis en place un portail Web et un formulaire d'inscription à l'intention des fournisseurs qui sont en mesure de fournir des produits (c'est-à-dire des masques, des blouses, des gants et autre équipement de protection individuelle [EPI]) ou des services (c'est-à-dire des soins infirmiers, des services alimentaires ou des services de sécurité) particuliers.
 - <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->Les renseignements soumis sur le portail Web et envoyés à l'adresse électronique générique sont triés par type puis transmis à une « équipe spéciale » responsable de l'approvisionnement. Cette équipe compare les renseignements reçus aux exigences déterminées par l'ASPC et les provinces et territoires.
 - <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->Web portal: <https://buyandsell.gc.ca/calling-all-suppliers-help-canada-combat-covid-19>
 - <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->Generic email address: TPSGC.PABPMEClient-APOSMEClient.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca
2. <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->**Innovation, Science et Développement économique Canada (ISED)** a lancé un « appel à l'action » aux fabricants canadiens pour l'aider à lutter contre la COVID-19. ISED a créé une nouvelle page Web ainsi qu'une page d'accueil pour les fournisseurs qui fabriquent les fournitures nécessaires, qui sont en mesure de

modifier rapidement leurs installations ou leur équipement existants ou qui disposent de travailleurs qualifiés qui pourraient être disponibles pour travailler ailleurs au Canada.

- <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->Page Web :
<https://www.canada.ca/fr/services/entreprises/maintenirfairecroitreameliorerentrepris/aide-manufacturiers.html>
- <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->Adresse électronique générique : ic.mid-dim.ic@canada.ca

3. <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->**Le Conseil national de recherches Canada (CNRC)** a publié un Programme Défi en réponse à la pandémie de COVID-19 pour créer un réseau national de chercheurs et d'installations scientifiques afin de combler les besoins urgents en fournitures, en contre-mesures médicales et en technologies de suivi des maladies. En outre, au moyen de son Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), le CNRC a lancé un appel à l'action, en tirant parti de ses relations existantes avec les petites et moyennes entreprises innovantes du Canada, afin de trouver des solutions novatrices et des candidats au financement par l'intermédiaire de Solutions innovatrices Canada.
 - <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->Page Web
<https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/programmes/expression-dinteret-collaborer-programme-defi>
 - <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->Formulaire d'inscription au Programme Défi
<https://nrc.canada.ca/fr/recherche-developpement/recherche-collaboration/programmes/expression-dinteret-collaborer-programme-defi>
 - <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->Formulaire d'inscription pour le PARI <https://nrc.canada.ca/en/support-technology-innovation/covid-19-national-research-council-industrial-research-assistance-program>
4. <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->**Santé Canada a publié une orientation sur l'optimisation de l'utilisation des masques et des respirateurs** dans le cadre de la pandémie de COVID-19 afin de maximiser l'utilité des stocks d'EPI existants (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/instruments-medicaux/equipement-protection-individuelle/masques-medicaux-respirateurs.html>). Cette initiative comprend l'accélération de l'obtention de la licence d'établissement d'instruments médicaux (LEIM) pour les entreprises qui veulent fabriquer, importer ou distribuer des masques de classe I. Les entreprises qui ont besoin que le traitement de leur demande de LEIM soit accéléré doivent envoyer un courriel à l'adresse suivante :
hc.mdel.application.leim.sc@canada.ca
5. <!--[if !supportLists]--><!--[endif]-->**De plus, l'Agence de la santé publique du Canada a publié une série de documents de sensibilisation et d'orientation** à l'intention des Canadiens et des professionnels de la santé :<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation.html>
Il s'agit notamment de **conseils additionnels sur des pratiques et des précautions additionnelles à prendre pour prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins**, ce qui comprend l'utilisation de l'EPI <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/pratiques-de-base-precautions-infections-aux-soins-de-sante.html>

et prévenir l'écllosion de COVID-19 dans les lieux de travail. Ces conseils s'adressent aux employeurs, aux employés et aux travailleurs des services essentiels:

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-affections/prevention-covid-19-lieux-travail-employeurs-employes-travailleurs-services-essentiels.html>

En outre, Santé Canada a reçu un grand nombre de demandes de diverses entités (distillateurs, raffineurs de pétrole) qui souhaiteraient fabriquer des désinfectants pour les mains destinés à la population, mais qui ne sont pas autorisées par Santé Canada à le faire.

Pendant l'urgence de santé publique qu'est la COVID-19, Santé Canada autorise les entreprises à fabriquer des désinfectants pour les mains à base d'alcool, à la condition que ces désinfectants pour les mains soient fabriqués dans le respect de la norme de sécurité de Santé Canada qui est conforme aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (https://www.who.int/gpsc/5may/Guide_to_Local_Production.pdf), et dans des conditions sanitaires conformes aux bonnes pratiques de fabrication. Santé Canada examine les renseignements fournis par les demandeurs et délivre une licence; pour l'heure, la licence est délivrée dans les 24 heures pour les demandes qui répondent à toutes les exigences. Nous connaissons actuellement un nombre très élevé de demandes; il est donc possible que cette norme de service varie légèrement. Cependant, toutes les présentations liées à la COVID-19 sont traitées en priorité. Une fois qu'une licence a été délivrée pour le produit et le site, la fabrication peut commencer.

Les membres des industries canadiennes de distilleries et de raffinage du pétrole demandent comment leur alcool peut être utilisé pour les désinfectants pour les mains. Nous avons facilité un dialogue avec l'industrie des produits de désinfection des mains qui partage son expertise dans ce domaine.

Santé Canada élabore rapidement un document d'orientation pour l'industrie qui fournira tous les renseignements nécessaires pour obtenir une autorisation de fabrication ou d'importation de désinfectants pour les mains. Cette orientation fait actuellement l'objet de consultations avec l'industrie et sera achevée dès que possible cette semaine. En attendant, les entreprises peuvent communiquer directement avec Santé Canada à l'adresse suivante hc.nnhpd-dpsnso.sc@canada.ca.

Acquisition d'équipements de protection individuelle

Les besoins liés aux EPI doivent être soumis à l'Agence de la santé publique du Canada par l'intermédiaire d'Alixandria Clymans pour le Comité consultatif de la logistique FPT pour la COVID-19 en envoyant un message à phac.phisc.secretariat-secretariat.du.cdasp.aspc@canada.ca, en mettant Tina Namiesniowski, Stephen Lucas et Éric Dagenais en copie.

Nous demandons également que les provinces et territoires nous informent le plus tôt possible (idéalement trois à quatre semaines à l'avance) s'ils pensent manquer d'EPI, de fournitures pour les tests ou les soins aigus, et qu'ils aient demandé l'inventaire de tous les lits d'unités de soins intensifs, ventilateurs, fournitures essentielles et ressources humaines de la santé dont ils disposent.

Les **appels de demandes d'aide formelles des provinces et territoires** sont gérés par le Centre des opérations du portefeuille de la Santé. Les appels de demandes pourraient porter sur des fournitures de la Réserve nationale de secours ou du soutien à l'épidémiologie. Veuillez envoyer un message à phac-aspc.hpoc-cops@canada.ca, en mettant Tina Namiesniowski, Stephen Lucas, et Éric Dagenais en copie.